

Un regard sur les développements récents dans le secteur de l'éducation en langue française en Ontario révèle que la tendance privilégie des établissements homogènes de langue française et la gestion de ces établissements par des francophones. Les centres d'alphabétisation, les garderies, les écoles primaires et secondaires, les conseils scolaires de langue française et les collèges communautaires et d'agriculture, tous ces lieux francophones témoignent d'une francophonie ontarienne qui se donne un réseau institutionnel qui pourra assurer sa reproduction et son épanouissement. Il ne manque à ce portrait de complétude institutionnelle éducative qu'un maillon, mais un maillon de taille, l'université française. Seulement avec une telle université pourrons-nous parler de véritable culture universitaire française pleine et entière en Ontario.

POUR EN REVENIR AUX CHOSES ESSENTIELLES :
LE POINT DE VUE D'UN ÉTUDIANT
SUR LA QUESTION UNIVERSITAIRE
FRANCO-ONTARIENNE

MICHEL BOCK
Étudiant au doctorat
Département d'histoire
Université d'Ottawa

NOTE

1. J. Yvon Thériault, « L'Université d'Ottawa et la francophonie », *Le Droit*, 4, 5 et 6 mars 1998.

Les propos de cette communication s'appuient sur mon expérience en tant qu'étudiant franco-ontarien dans le système universitaire de cette province. Ayant fréquenté deux institutions bilingues de l'Ontario, l'Université Laurentienne de Sudbury et l'Université d'Ottawa, je pourrais peut-être paraître le candidat tout choisi pour décrire le système bilingue du point de vue étudiant. Mon expérience, par contre, n'a rien d'exceptionnel et se compare sans doute assez bien à celle de n'importe quel de mes pairs. J'ai tenté au fil des ans d'étudier en français autant que faire se pouvait, ce qui n'a pas toujours été chose facile, en particulier au niveau du premier cycle. Trop peu d'étudiants, trop peu de professeurs, trop peu de ressources financières, voilà les explications qu'on m'offrait lorsque je devais, par la force des choses, m'inscrire à des cours donnés en anglais. Le but de cette communication ne sera pas de relater jusque dans les plus menus détails mon séjour dans les universités bilingues de l'Ontario. Il s'agira, tout au plus, de partager quelques-unes des réflexions que m'a inspirées mon

expérience dans ces institutions, expérience qui s'est forgée au gré des contacts avec les professeurs, les administrateurs, les étudiants mais aussi les auteurs que j'ai pu croiser et lire au fil des ans.

Quel est le système universitaire qui répondra le mieux aux attentes et aux véritables besoins de la communauté franco-ontarienne dispersée aux quatre coins de la province? Doit-on prolonger l'expérience du régime bilingue, quitte à en tenter quelques améliorations ou devrait-on au contraire plier bagage et mettre sur pied une structure universitaire autonome, contrôlée par et pour la communauté? Ces questions font l'objet de polémiques plus ou moins virulentes depuis déjà fort longtemps, mais les remises en cause du *statu quo* semblent surtout s'être multipliées au cours des dix dernières années. Déjà, en 1989, des professeurs de l'Université d'Ottawa organisaient un colloque pour débattre de la question, à peine quelques mois après que l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) eût pris fait et cause pour l'université française et en eût fait son cheval de bataille¹. Deux ans plus tard, en 1991, l'ACFO régionale de Sudbury organisait elle aussi un colloque intitulé « Franco-Parole II » dans le but clairement avoué de faire la promotion de l'université française. Depuis, des professeurs à Sudbury, à Ottawa, à Hearst et ailleurs y sont allés de leurs propres opinions dans les divers médias de la province, les uns pour critiquer le régime bilingue, les autres pour s'en porter à la défense. Aujourd'hui, le débat est toujours vivant, bien qu'il ne soit pas toujours de bon ton de proposer la fondation de nouvelles universités au pays de Mike Harris.

C'est sur ce terrain, celui des idées, que j'aimerais ramener le débat, afin d'identifier et de critiquer, au-delà des chiffres et des statistiques, les valeurs qui, prises dans leur ensemble, fournissent au bilinguisme intégré tel que je l'ai vécu sa justification idéologique (ce qui ne signifie pas pour autant que tous les tenants du système bilingue y adhèrent avec une égale conviction). Cet exposé n'est en rien une recherche historique en bonne et due forme. Il s'agit, dois-je le rappeler, d'un ensemble de réflexions accumulées tout au long de ma carrière étudiante et que je présenterai au risque de contribuer, bien malgré moi, à ce que certains ont appelé un « dialogue de sourds ».

Les Franco-Ontariens et le bilinguisme

Les arguments évoqués pour justifier le maintien du bilinguisme institutionnel sont nombreux et variés. Une partie du discours consiste à souligner les liens qu'entre tiennent les universités bilingues de la province avec l'Ontario français. L'Université Laurentienne, dans son énoncé de mandat, promet « de sauvegarder et de favoriser les langues et cultures française et anglaise tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses salles de classe² ». L'Université d'Ottawa se réclame de sa mission historique et de son emplacement géographique, « au confluent du Canada anglais et du Canada français », pour mettre en valeur ses « liens étroits [...] avec la collectivité franco-ontarienne »³. Dans un cas comme dans l'autre, on se dit à l'écoute de la communauté francophone, afin de lui fournir un enseignement universitaire de qualité répondant à ses véritables besoins.

Les opposants et les promoteurs du projet de l'université française invoquent souvent une myriade de chiffres et de statistiques afin de démontrer la sagesse de leur option et l'irrécevabilité de celle du camp adverse. Les étudiants et les professeurs sont suffisamment nombreux pour créer une nouvelle université ou ne le sont pas, le financement existe selon les uns, mais serait inadéquat selon les autres. Ce débat de chiffres n'est pas sans importance, loin s'en faut, mais il recèle, il me semble, un débat d'idées, un conflit idéologique beaucoup plus profond qui sous-tend et encadre les arguments de l'un et l'autre parti.

Cependant, la mission bilingue des deux institutions comporte des ramifications idéologiques additionnelles beaucoup plus profondes. L'Université d'Ottawa, par exemple, se veut le « [p]oint de rencontre de deux des plus fortes traditions intellectuelles et scientifiques du monde occidental », ce qui lui permettrait d'« offrir aux étudiants et étudiantes et au personnel un environnement exceptionnel, propice à la compréhension des cultures et à l'épanouissement de relations interculturelles »⁴. D'emblée, une relation de cause à effet est établie entre le bilinguisme intégré et la promotion de la tolérance et de l'harmonie

entre groupes culturels différents. Sur ce point, l'Université Laurentienne est, pour sa part, encore plus explicite. Toujours selon son énoncé de mandat,

[Il]e caractère bilingue de l'université témoigne de la clairvoyance et de la bonne volonté de tous ceux qui au Canada croient que l'orientation de notre civilisation doit tendre en notre siècle vers l'unité plutôt que vers l'isolement. L'université elle-même vaut être un foyer où les théories et les techniques de la collaboration entre cultures peuvent être mises à l'essai et inculquées à la future élite de notre société canadienne⁵.

Le bilinguisme institutionnel est ici bien plus qu'une simple formule pédagogique. Au contraire, il se voit investi d'une mission quasi « civilisatrice » qui déborde le seul cadre universitaire pour s'appliquer à la société canadienne tout entière. La future élite, afin de bien s'acquitter des responsabilités qui l'attendent, devra travailler assidûment à la promotion de cet idéal de tolérance et de rapprochement culturel qu'il incarne le bilinguisme intégré. Conséquemment, toute séparatiste, que ce soit au niveau national ou à l'intérieur même des structures de l'université, sera associée au mieux à un manque de « clairvoyance » ou de « bonne volonté », au pire à un repli sur soi, pour ne pas dire à une forme de tribalisme factieux. Un ancien recteur de l'Université Laurentienne pouvait encore vanter, il y a quelques années, ce qu'il appelait la synergie civilisatrice (*civilizing synergy*) que permettrait la présence de deux langues et cultures dans son institution, et affirmer que le grand tout laurentien, à l'instar du Canada lui-même, était supérieur à la simple somme de ses composantes individuelles⁶. La communauté franco-ontarienne n'aurait donc aucun intérêt à chercher à se développer de manière autonome, c'est-à-dire sans l'intervention du groupe majoritaire dans la gestion de ses affaires. Le « séparatisme » sous toutes ses formes, concluait le recteur, est à pourfendre, pour le plus grand bien des étudiants et étudiantes qui auraient tout à perdre dans l'éventualité de la création d'une université française, institution qui consacrerait, ici au Canada, le principe de l'apartheid à la sud-africaine⁷. La cohabitation de la majorité

anglaise et de la minorité française à l'intérieur d'une même structure administrative se porterait garante de l'épanouissement culturel de l'un et l'autre groupe.

Au début des années 70, la Commission sur l'éducation post-secondaire en Ontario, la première et l'une des rares à avoir abordé directement la possibilité de la création d'une université française, se portait elle aussi à la défense du régime bilingue. En plus d'affirmer que le nombre des étudiants ne suffirait pas à rentabiliser une université autonome, les commissaires y allèrent d'un plaidoyer en faveur de ce qu'ils appellent « l'idéal du bilinguisme » :

il faut également penser à l'idéal qu'est le bilinguisme. Les expériences de véritable bilinguisme [...] permettent aux individus d'accéder facilement au cœur de la culture canadienne, anglaise et française. La familiarité avec les deux langues officielles du Canada est le sésame qui permet de saisir dans toutes ses nuances la façon de penser et de s'exprimer particulière à chaque groupe linguistique, ainsi que la culture dont elle est issue. Les Ontariens ont la chance unique de s'accomoder [sic] d'une deuxième communauté linguistique non pas en la considérant comme un fardeau mais en y voyant des possibilités intéressantes dans les domaines de l'éducation et de la compréhension⁸.

Il faut se demander à qui profite véritablement le bilinguisme, dans l'esprit des commissaires. Le thème du rapprochement culturel, toujours présent, est assorti cette fois d'un appel aux « Ontariens », entendons ici les Anglo-Ontariens, qui sont sommés de faire montre de tolérance envers les Franco-Ontariens en vertu de cet idéal du bilinguisme et de l'importance pour une majorité de s'ouvrir à l'autérité culturelle. Les avantages que retirent les Franco-Ontariens de leur participation au système bilingue ne sont pas précisés davantage. Tout au plus, on semble leur dire que face à l'impossibilité d'une université autonome, ils devront se résigner et accepter le système bilingue qu'il ne suffit, finalement, que d'améliorer.

Savoir, culture et autonomie institutionnelle

Ces quelques extraits ne permettent pas à eux seuls de circonscrire parfaitement, ni complètement le discours sur le bilinguisme dans toutes ses nuances et ses variations. Si je les ai retenus, arbitrairement j'en conviens, c'est qu'ils illustrent relativement bien l'expérience d'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants franco-ontariens ayant évolué dans le système du bilinguisme intégré, parmi lesquels je m'inclus. Trop souvent, il me semble, les universités bilingues subordonnent le développement de leur clientèle franco-ontarienne à la promotion de « l'idéal du bilinguisme », qu'on présente comme le dépositaire de l'harmonie, de la tolérance, de la coopération interculturelle, et même de l'unité nationale, dans certains cas⁸. Aussi bien intentionné que ce principe puisse paraître, il n'en demeure pas moins qu'il fait fi d'autres enjeux inhérents à une situation où les rapports de force entre les deux groupes linguistiques et culturels se définissent surtout par leur irrégularité. L'ouverture d'une majorité à une réalité culturelle différente représentée bien entendu un objectif tout à fait louable en soi, d'autant plus que le contact avec l'autrui, dans ce cas, se fait nécessairement moins fréquemment. Cependant, qui se risquerait à soutenir sérieusement qu'il en va de même pour une minorité comme celle de l'Ontario français? Les statistiques concernant l'assimilation de la communauté française, sur ce point, ne permettent aucune méprise : il n'est pas nécessaire pour les Franco-Ontariens de participer au bilinguisme intégré au niveau universitaire pour bénéficier d'un quelconque contact avec la culture de la majorité. Cette rencontre se fait quotidiennement dans un cadre infiniment plus large que celui de l'université, dans la rue, au magasin, au cinéma, à la télévision et j'en passe.

Au contraire, ce qu'il lui faut, à cette communauté, c'est la possibilité d'aménager un espace où elle pourra évoluer et se développer dans une structure institutionnelle qui lui sera propre, sans avoir à tenir compte des besoins de la majorité, besoins qui, pour légitimes qu'ils soient, n'en sont pas moins différents des siens : la position respective des Anglo-Ontariens et des Franco-Ontariens sur l'échiquier démographique, économique et politique ne permet pas d'en

douter. Roger Bernard affirme que « [I]l bilinguisme, qui se voulait un outil pour rétablir les inégalités sociétales entre les deux peuples fondateurs, fait partie aujourd'hui des stratégies et des pratiques pour maintenir les positions individuelles et pour consolider les positions des groupes les uns par rapport aux autres¹⁰ ». Promouvoir le bilinguisme et promouvoir la culture française sont deux choses entièrement différentes, de préciser Bernard. Dans une société où les institutions de la modernité sont largement dominées par la langue et la culture anglaises, le bilinguisme, en tant que référence identitaire, donnera lieu à la polarisation des deux langues dans l'esprit du Franco-Ontarien. La langue anglaise sera associée au dynamisme de la société moderne, tandis que la langue française, identifiée aux valeurs traditionnelles, sera folklorisée, banalisée et sera incapable, en dernière analyse, de se constituer en fondement identitaire autonome¹¹. C'est ce paradigme qui mène, selon Roger Bernard, tout droit vers l'écueil de l'acculturation.

Mais comment cette analyse s'applique-t-elle au problème partiellement de l'enseignement universitaire? Quel rôle joue l'université dans le développement culturel et la construction identitaire d'une société? L'historien français Lucien Febvre a écrit, en réponse aux positivistes, qu'« élaborer un fait, c'est le construire¹² ». Autrement dit, l'historien, en reconstruisant le passé, ne doit pas ignorer que le sens qu'il lui donne est largement tributaire de son propre système de valeurs, voire de son idéologie particulière. Ainsi, le savoir, en tant que notion, est étroitement lié au concept de culture qui, pour sa part, « implique une perception du monde ambiant, un ensemble de valeurs, un réseau de significations, une interprétation cohérente de l'univers [...] [La culture] rend compte des relations entre les objets du monde extérieur et les personnes, d'autre part, elle rend intelligibles les rapports entre tous les humains¹³ ».

Les institutions sont des incarnations, certains ont dit des « cristallisations¹⁴ » de ces rapports sociaux, de telle sorte qu'on peut en partie mesurer la force et la vitalité d'une communauté de culture à l'importance de son réseau institutionnel. L'identité culturelle est par

définition un phénomène collectif, puisque social. Mais lorsqu'elle est privée du soutien institutionnel qui assure la permanence des rapports humains, elle est nécessairement réduite à un phénomène purement individuel, premier préssage de sa dégradation et de sa disparition éventuelle.

Si toutes les institutions dont dispose une société contribuent à sa reproduction sociale et culturelle, l'université, ce haut lieu du savoir et de la culture, ne joue-t-elle pas un rôle autrement fondamental dans ce processus? L'université se doit d'exister en étroite symbiose avec la société qu'elle dessert. En *transmettant* la connaissance, première de ses fonctions, elle participe à la reproduction culturelle de sa communauté. En exerçant sa fonction *critique*, elle participe à son progrès¹⁵. L'importance sociale de l'institution universitaire, véritable symbole de la modernité, n'a jamais été aussi grande que depuis le demi-siècle qui vient de s'écouler. À l'aube du prochain millénaire, une communauté comme la nôtre peut-elle continuer à se passer d'un outil aussi indispensable à son développement normal? Poser la question, c'est y répondre.

Conclusion

Depuis des décennies, le développement de l'Ontario français, en particulier en matière d'éducation, repose sur le principe de l'autonomie institutionnelle. On doit maintenant se demander sérieusement si le bilinguisme intégré ne s'inscrit pas en faux contre cette évolution. Le discours sur le bilinguisme suffit-il à rallier la communauté autour d'un projet de société qui lui permettra de participer intégralement à la modernité sans pour autant abandonner son identité culturelle? Si le développement institutionnel est nécessaire à la reproduction culturelle de l'Ontario français, le contrôle du réseau d'institutions ainsi créé doit l'être tout autant. L'université française serait-elle équivalente, comme on l'entend parfois, à un repli de la communauté sur elle-même, à une négation du principe de l'ouverture sur le monde? Il faut empêcher une fois pour toutes que cet argument serve de prétexte à poser un frein au développement culturel, entendu au sens le plus

large, d'une communauté. L'universel, s'il ne s'appréhende pas dans un contexte culturel spécifique, est voué à n'être qu'une généralité dénuée de sens.

Le système bilingue actuel, dans lequel les Franco-Ontariens sont minoritaires et «minorisés», offre un ensemble de services peu coordonnés et, dans certains endroits, nettement insuffisants. Le regroupement de ces services à l'intérieur d'une structure administrative unique et autonome permettrait de les gérer et de les développer de manière concertée et rationnelle. Les modalités de mise en œuvre de l'université française, cependant, débordent le cadre de mon propos qui devait se limiter à une réflexion sur certains aspects du bilinguisme institutionnel, ainsi que sur son alternative. Et sur ce point, qu'on me permette une dernière remarque. L'ancien recteur de l'Université Laurentienne dont il a été question ci-dessus affirmait également que le système bilingue devait faciliter l'intégration des minorités linguistiques à un marché du travail dominé essentiellement par la langue anglaise¹⁶. L'université, pour les Franco-Ontariens, doit être autre chose qu'une machine facilitant leur intégration à la réalité culturelle de la majorité. Là-dessus, espérons que tout le monde s'entend. Elle doit, au contraire, tenir lieu de référence identitaire en favorisant le développement intégral de l'Ontario français à titre de membre à part entière d'un des deux peuples fondateurs de ce pays.

NOTES

1. «L'ACFO blâme la politique de bilinguisme», *Le Droit*, 10 octobre 1989, p. 26.
«Les professeurs participant à la réflexion», *Le Droit*, 10 octobre 1989, p. 27.
2. Université Laurentienne, *Annuaire, 1991-1992*, Sudbury, Université Laurentienne, 1991, p. 8.
3. «Énoncé de mandat de l'université», Répertoire des programmes et des cours du premier cycle. *Directory of Undergraduate Programs and Courses, 1997-1999*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1997, p. 2.

4. *Ibid.*, p. 2.
5. Université Laurentienne, *Annuaire, 1991-1992*, p. 8. À la décharge de l'Université Laurentienne, précisons que cet extrait fut supprimé de la plus récente édition de son annuaire (Université Laurentienne, *Annuaire 1996-1998*, Sudbury, Université Laurentienne, 1996).
6. « *For the University, as for the country, the integrated whole is greater than the sum of the parts* » (John Daniel, « *Separatist Forces* at Work in Laurentian », *The Sudbury Star*, 25 mars 1989, p. 4).
7. Par ailleurs, lorsqu'on proposa, en 1971, la création d'un collège français à l'Université Laurentienne pour regrouper sous un même toit tous les cours et programmes offerts en langue française, le conseil des gouverneurs s'opposa au projet, prétextant qu'il « mènerait au génocide [je souligne] et annulerait [sic] tous les efforts faits depuis dix ans pour rendre la Laurentienne véritablement bilingue ». Voir Donald Dennis, « Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne (Le Rapport Dennis) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 115-116.
8. Commission sur l'éducation postsecondaire en Ontario, *La société s'épanouit. Rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire en Ontario*, Toronto, ministère des Collèges et Universités, 1972, p. 94-95.
9. Le Collège bilingue Glendon, affilié à l'Université York, fut fondé en 1965 dans le but, pour emprunter à un de ses anciens principaux, « d'emmener ensemble des étudiants anglophones de l'Ontario et des étudiants francophones du Québec ». Le Collège ne s'intéressa sérieusement à la communauté franco-ontarienne qu'à compter des années 80. (Voir Philippe Garigue, « Présentation du Collège universitaire Glendon », *Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, vol. 2, n° 3, décembre 1982, p. 16). Dans un même ordre d'idées, selon un ancien recteur de l'Université d'Ottawa, « c'est aux francophones d'abord de convaincre les non-francophones de la valeur canadienne et ontarienne de la langue et de la culture françaises [...] La présence de non-francophones dans nos universités bilinguals est sans doute un des moyens privilégiés de multiplier le nombre des francophiles » (voir Roger Guindon, « Présentation de l'Université d'Ottawa », *ibid.*, p. 30).
10. Roger Bernard, « Le rôle social des institutions ethniques », *Revue du Nouvel Ontario*, n° 8, 1986, p. 41.
11. Sur ce phénomène de la « folklorisation » de la langue et de la culture françaises en Ontario, on pourra également consulter Christiane Rabier, « Les Franco-Ontariens et l'idéologie dominante », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 11, 1989, p. 159-169.
12. Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1965 (2^e édition), p. 8.